

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du

15 avril 2025

Convocation du 29 mars 2025

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint), Mme SALIN Myriam, M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard, M. NOEL Vincent, Monsieur SAEZ Gildas.

Membre absent : M. JARZAB Johnny,

Membre excusée : Mme RAVAT Evelyne,

Pouvoir : Madame RAVAT donne pouvoir à Madame BOISSON

Ouverture : 18h00

Secrétaire de séance : Monsieur NOEL Vincent

Madame Le maire, présente Monsieur SOURY Jérémy, il a un contrat de 6 mois, avec 3 mois de période à l'essai.

Monsieur SOURY, apprend vite et bien, Monsieur DUPONT Jordan a passé trois jours à lui montrer le matériel et lui apprendre son maniement.

Madame BOISSON : ça te plaît ?

Réponse de monsieur SOURY : oui

Monsieur AURIOT : l'épareuse c'est réglé ?

Réponse de monsieur SOURY : oui, c'était la manivelle, j'ai regardé des tutoriels sur internet.

Monsieur SAEZ : Bienvenue parmi nous, bon courage.

Madame le maire demande de rajouter une délibération pour réajuster le prix du taille haie.
Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité de rajouter cette délibération.

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

Le conseil **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil.

Arrivé de Monsieur DAMIANI Tony à 18h15

- **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)**

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Ville de Le Charme ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Le Charme ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de La collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 7 voix POUR 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **DÉLIBÉRATION AFFECTATION DE RESULTAT**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement - <u>A résultat de l'exercice</u> : précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - <u>B résultat antérieur</u> reportés Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - C résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser) - (si C est négatif, report du déficit ligne D003 ci-dessous)	9 384.15 70 755.89
Solde d'exécution de la section d'investissement - <u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	529.83 -17 626.70

- <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F =D+E	17 096.87
AFFECTATION =C, =G+H	80 140.04
1) Affectation en réserve R1068 en investissement G= au minimum couverture de besoin de financement F	10 000
2) H. Report en fonctionnement R002 (2)	70 140.04
DEFICIT REPORTE D002 (4)	

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 8 voix POUR 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

- **APPROUVE** l'affectation de résultat

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres
Présents.

• **DÉLIBÉRATION VOTE DES TAXES 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DÉCIDE** d'augmenter uniquement les taxes d'habitations pour les maisons secondaires POUR 2025 on passera de 13.73 à 15% taxe d'habitation. ;

- VOTE le taux des taxes locales 2025 :
- 32.81% (taxe foncière -bâti-TFB)
- 67.41% (taxe foncière –non bâti TFNB)
- 13.73% (taxe d'habitation-TH)

• **DÉLIBÉRATION BUDGET PRIMITIF 2025 (BP)**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- en fonctionnement à la somme de 184 322.04€
- en investissement à la somme de 73 661.70€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'adoption du budget primitif 2025.

• **DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Le Maire propose de voter les subventions suivantes

	Montant
SPA NARGIS	150.00€
LES CHATS ERRANTS	100.00€
Les Amis du musée de Châtillon-Coligny	100.00 €
L'APE de Saint Maurice sur Aveyron	60.00€
Total	410.00€

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ensemble de ces subventions.

• **DÉLIBÉRATION CHOIX DU SPECTACLE DE DÉCEMBRE 2025**

Madame le Maire, propose plusieurs spectacles :

- | | |
|--|-------------|
| - Un Noël fantastique, 45 min 700€ | vote 0 |
| - Boucle d'or, 45 min 900€ | vote 0 |
| - Malices de contes en musique, 45 min 900€, | vote 3 voix |
| - Les contes animés, 40 min, 500€ | vote 0 |
| - Hérakles, 45 min, 1 000€ | vote 5 voix |
| - Fredo l'illusionniste, 25min, 750€ | vote 0 |
| - Le dernier mammouth, 45min, 600€ | vote 0 |
| - Le grand méchant renard, 40 min, 700€ | vote 0 |
| - Une leçon de musique, 1h, 850€ | vote 7 voix |
| - Allo maman bobo, 1h, 980€ | vote 0 |
| - Les contes du chat pas sage, 50 min, 800€ | vote 0 |
| - Les pêcheurs, 40min, 600€ | vote 0 |

Après en avoir délibéré, le conseil a choisi le spectacle « une leçon de musique » de La majeure compagnie.

Le conseil municipal accepte, que madame le maire sollicite toutes les subventions.

• **DÉLIBÉRATION TAILLE HAIE**

Madame le Maire expose l'investissement suivant : achat d'un taille haie.

Un devis l'achat d'un taille haie.

- SARL Bourgoin,

Taille haie sthila HS45 lame 60cm

293.19 HT soit 351.83 TTC

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte l'achat d'une haie, 293.19 HT soit 351.83€ TTC.**
- **Sollicite une subvention du Département**
- **Charge le Maire de toutes les formalités pour obtenir des subventions.**
- **DIVERS INFORMATIONS**

Commission : La dernière commission finances a eu lieu jeudi dernier.

Monsieur SAEZ : est ce qu'il y a un extincteur dans l'église ? est-il obligatoire ?

Réponse : on va se renseigner.

Madame le Maire, informe qu'il y a une nouvelle application touristique ludique sur Lorris.

Mme BOISSON : à partir de quel âge ?

Réponse : pour toute la famille.

Mr SAEZ : c'est quoi l'application ?

Réponse : BALUDIK

Fourrière : 50 chats du Bengale vont être confiés à la SPA et 2 autres refuges. Ils sont actuellement à la fourrière sur décision de saisie par la justice.

- **TOUR DE TABLE**

Mr SAEZ : le terrain de pétanque, il faudrait le remettre en état.

Il y a des traces sur le terrain de jeux.

Mr AURIOT : un administré c'est plaint de s'être fait voler sa fosse septique non enterrée.

Mme BOISSON : certains administrés, ne plaignent et se demandent si les chiens de Monsieur CLERMONT, sont bien traités.

Réponse : il est en règle.

Mme BOISSON : j'ai souligné que la mairie recevait régulièrement des courriers de relance et des recommandés pour retard de paiement.

Mme BOISSON : ou en sommes-nous pour la vitrine ?

Réponse on va s'en occuper.

Fin de la séance 19h45